

## **B / DU RÔLE DE MAÎTRE DE FORGES À CELUI DE NOTABLE ?**

### 1°) 1846-1847, pourquoi ?

En plein accord avec Eugène de Ménilson, qui désire également se dégager des affaires, Jules Rozet entreprend à la fin de l'année 1846 de remettre les usines du Clos Mortier à une nouvelle société et à une nouvelle direction. Pourquoi à ce moment plutôt qu'un autre ? Quatre éléments concourent à l'expliquer.

D'abord, les usines du Clos Mortier sont dans une situation favorable : la production des fils de fer est en augmentation et la clientèle s'élargit, celle des fontes de 2<sup>e</sup> fusion progresse depuis 1843 et commence à être connue dans certaines maisons parisiennes. Ensuite, soit à cause des difficultés de fortune d'Eugène de Ménilson, soit pour des raisons qui ne nous sont pas connues, Jules Rozet pense à recomposer et élargir le capital de la Société du Clos Mortier. A ces raisons d'ordre interne s'en ajoutent d'autres, d'ordre plus général, à commencer par la dissolution de la Société Danelle & Cie, mettant fin aux diverses tentatives de concentration de forges en Haute-Marne et laissant le champ libre à de nouvelles configurations. Enfin, l'occasion se présente soudainement à Jules Rozet d'exercer ses talents de notable au début du mois de janvier 1847 quand la municipalité de St-Dizier fait soudainement appel à lui ainsi qu'à son ami Jules Becquey (Marnaval) pour résoudre l'affaire du tracé du chemin de fer. Un retournement de situation vient en effet de se produire au Conseil municipal : est-ce parce que Héraux a donné sa démission de maire, est-ce parce que Chantreaux serait momentanément indisponible ou se montrerait trop intransigent ? Toujours est-il que Jules Rozet et Jules Becquey se voient confier la mission d'intervenir à Paris et d'obtenir que les travaux du chemin de fer de Paris à Strasbourg soient entrepris incessamment de manière à occuper les chômeurs de la cité bragarde, à un moment où les finances municipales ne peuvent plus continuer d'y subvenir<sup>746</sup>.

Ainsi, dans un climat favorable, cette dernière circonstance contribue à accélérer le processus de création de la nouvelle société du Clos Mortier.

### 2°) Un profil de société tenant compte des succès et échecs de la métallurgie en Haute-Marne

Tel que l'échafaude Jules Rozet à la fin de l'année 1846, et tel qu'il le présente au début de 1847, le projet consisterait à donner le Clos Mortier en location pour une durée de 15 à 18 ans à la date du 1<sup>er</sup> mai 1848. Un capital d'environ 1.200.000 à 1.500.000 F serait constitué par les apports de plusieurs associés. Plutôt qu'une société en nom collectif, Jules Rozet manifeste une préférence pour une société anonyme, ce qui ne lui imposerait pas de responsabilité financière ou morale<sup>747</sup>.

---

<sup>746</sup> : A. M. St-Dizier, S 330, Conseil municipal des 14 janvier et 1<sup>er</sup> février 1847.

<sup>747</sup> : A.P.V.M., Lettres adressées par Jules Rozet et E. de Ménilson à Alexandrine Rozet, janvier, février et mars 1847.

Tout ceci paraît assez peu ambitieux. On est bien loin des tentatives de concentration conduites et développées au début des années 1840 en Haute-Marne par Fidèle Constant Danelle ou par Elophe Capitain. Mais on sait qu'elles se sont soldées par des échecs. Il n'est pas inutile de revenir un peu en arrière pour évoquer ces expériences : celle de Capitain est relativement connue et on n'y reviendra pas ici, celle de Danelle beaucoup moins.

Les archives de la famille Lespérut et le périodique *L'Ancre* nous apportent fort à propos quelques éclairages nouveaux sur les tentatives menées par Danelle. Le premier essai date du mois de janvier 1839 et a pour objectif de créer une « Compagnie des Forges unies de Champagne » regroupant une quinzaine d'usines exploitées par une dizaine de maîtres de forges des vallées de la Marne et de la Blaise avec un capital social fort élevé pour la région et s'élevant à 3.885.000 F, le siège étant établi à St-Dizier<sup>748</sup>. Le gérant serait Jean-Baptiste Delarbre, associé de Danelle dans les forges du Buisson et du Châtelier (Louvemont). On ignore à qui revient l'initiative de ce projet. Peut-être Danelle, peut-être les Frères Jacquot (Bienville) : le nom de ces derniers apparaît en tête de la liste des associés pressentis et ce sont eux qui essayent d'entraîner leur voisin, Auguste Lespérut. Mais ce projet ne se précise pas.

Plus intéressante est la seconde tentative car elle élargit considérablement l'espace géographique de la précédente<sup>749</sup>. En vertu de divers contrats, Danelle crée une grande société en nom collectif au capital de 3.210.000 F avec les apports de treize maîtres de forges<sup>750</sup>. Cette combinaison réunit les forges des quatre vallées principales de la Marne, de la Blaise, du Rongeant, du Rognon et de leurs affluents, mais sans faire le plein de tous les établissements métallurgiques du département. Restent à l'extérieur de cette organisation :

- a) Les forges appartenant ou exploitées par Elophe Capitain,
- b) Certaines forges de St-Dizier et des environs (Marnaval et Clos Mortier en particulier)
- c) Les forges des vallées périphériques du sud-ouest et du sud-est du département.
- d) Les hauts-fourneaux qui travaillent en fonderie.

Créée pour résister aux effets de la trop grande concurrence et obtenir une amélioration sur le prix du bois qui a atteint en 1840 des sommets jamais atteints jusque là, la Société Danelle & Cie connaît aussitôt des difficultés : dès 1841, Auguste Lespérut (Eurville) demande à en sortir. Acceptée sans réticence par les directeurs, cette retraite sème la confusion parmi les associés, donnant lieu à une cascade de contestations, provoquant même la démission de Danelle

---

<sup>748</sup> : Archives de la famille Lespérut, projet de société établi à Joinville le 11 janvier 1839, établi à Joinville, envoyé le 14 janvier à Auguste Lespérut, 19 rue Godot à Paris.

<sup>749</sup> : Archives Lespérut, actes ssp des 24 mars 1840, 27 mai et 28 sept. 1840, acte enregistré à Wassy le 30 sept. 1840.

<sup>750</sup> : Ces maîtres de forges sont Fidèle Constant Danelle, au Buisson, Charles Antoine Gény à Montreuil sur Blaise, Louis Chagot à Reynel, François Lespérut à Eurville (pour son fils Auguste Lespérut), Jean-Baptiste Delarbre à Reynel, les Frères Doé à Chamouilley-haut, Pierre Louis Nicolas Beugon à Chamouilley-bas, Jean François Auguste Perron à Dommartin-le-Franc, François Henry Dormoy aîné à La Crête, Abel François Arson à Poissons, François Mayence à Vaux-sur-Blaise, Guillaume Magne au Châtelier, Léopold Gény à Donjeux.

et mettant en lumière la difficulté extrême de conduire une lourde de machine. Par exemple, la marche de la société impose aux directeurs de convoquer d'incessantes réunions dont les votes obtenus à la majorité des présents sont aussitôt remis en cause par les absents, même par un seul : ainsi, le retrait de Lespérut et le transfert du siège de la société à Joinville sont considérés par les maîtres de forges Mayence (Vaux-sur-Blaise) et Gény (Montreuil et Eurville) comme contraires au traité de 1840. Pour sortir d'une situation aussi embrouillée, il faut à plusieurs reprises faire appel aux arbitres du Tribunal de Commerce de St-Dizier. Ces derniers se prononcent en faveur de Mayence et Gény pour la raison que les décisions doivent être prises à l'unanimité. En juin 1842, ils signifient à Lespérut qu'il doit rentrer dans la Société Danelle & Cie ; à son tour, Auguste Lespérut refuse de reconnaître cette sentence arbitrale<sup>751</sup>.

Ces affaires démontrent que la direction ne peut pas s'exercer de manière convenable dans le cadre d'un acte de société constituée en principe dans l'intérêt général des associés mais devant trop facilement céder devant les individualismes. Elles laissent des traces et contribuent à fissurer rapidement l'édifice. Dès le mois de juillet 1842, les maîtres de forges des vallées de la Marne et de la Blaise pressentent que leurs collègues du Haut-Pays vont les quitter<sup>752</sup>. De fait, au mois de juillet 1842, la société Danelle & Cie se dissout, (ce qui permet enfin à Auguste Lespérut d'en sortir !). *L'Ancre* annonce dans son numéro du 28 juillet 1842 que, comme elle l'avait prévu<sup>753</sup>, les forges des vallées du Rongean et du Rognon se séparent de celles de la Marne et de la Blaise et qu'elles sont reprises par Elophe Capitain. Ce dernier peut constituer ainsi un véritable groupe avec les forges anglaises de Doulaincourt et Roches-sur-Rognon avant d'atteindre des dimensions encore plus importantes en rachetant en 1844 l'ensemble d'Abainville, tombé en faillite au mois de mars 1841. Elophe Capitain arrive alors au dixième rang des dix plus importants producteurs de fer de France. Comme Jules Rozet, il cherche à développer sa production et ses bénéfices avec des fabrications à valeur ajoutée, en particulier par des tréfileries qui font une rude concurrence à celle du Clos Mortier. Mais l'empire industriel rassemblé par le « Napoléon des forges » de Haute-Marne vit ses derniers instants : en 1848, il est frappé par la crise économique et fait faillite<sup>754</sup>. Quant aux forges des vallées de la Marne et de la Blaise, elles reprennent la raison sociale Danelle & Cie pour une durée de quatre ans et établissent leur siège à St-Dizier. Mais, réduite à sept maîtres de forges et à douze usines, la société donne l'impression de naviguer seulement sur son erre et de s'effiloche : plusieurs maîtres de forges de cette nouvelle société, dont Danelle lui-même, s'associent pour créer en

---

<sup>751</sup> : Archives famille Lespérut : Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de Commerce de St-Dizier, 8 juin 1842.

<sup>752</sup> : Archives famille Lespérut, lettre de Gény à Bourceret, 13 juillet 1842.

<sup>753</sup> : *L'Ancre*, 28 juillet 1842 : « Cette séparation des usines de la Marne et de la Blaise est la preuve évidente de l'opposition d'intérêts dont nous avons donné la démonstration dans notre numéro du 30 juin dernier sans prévoir alors la séparation des associés. »

décembre 1843 la Forge Anglaise de St-Dizier (connue sous le nom de Forge Neuve) nullement liée à la société Danelle & Cie<sup>755</sup>. Parvenue à son terme le 1<sup>er</sup> octobre 1846, la combinaison sauvée par Danelle en 1842 ne va pas plus loin et n'est pas reconduite<sup>756</sup>.

Ainsi, sans oublier de garder en fond de tableau celle de Muël-Doublat en Meuse, deux tentatives de concentration très différentes sont opérées en Haute-Marne : l'une est l'œuvre d'un capitaine d'industrie (Elophé Capitain) qui parvient à constituer un ensemble industriel autour de sa personne, l'autre (Danelle) est l'œuvre d'un animateur qui rassemble des confrères autour d'objectifs communs. Ni l'une ni l'autre de ces solutions n'obtient le succès : la première ne résiste pas à la crise de 1847-48, l'autre ne parvient pas à trouver de ciment assez solide. Ces échecs signifient-ils que les mouvements de concentration sont condamnés d'avance en Haute-Marne ou bien que les hommes les conduisant manquent des qualités nécessaires pour réussir ce genre d'entreprise ? En tout cas, et en contrepoint, ils mettent en relief la réussite de l'opération menée en Bourgogne et aboutissant à la création de la Société Bougueret & Martenot puis à la constitution de groupe Châtillon-Commentry<sup>757</sup>.

La dissolution de la société Danelle & Cie permet donc aux maîtres de forges de revenir à des compositions analogues à celles d'avant 1840, beaucoup moins ambitieuses et limitées à quelques établissements. Ainsi les Lespérut et les Gény reprennent leur collaboration par la réunion de leurs usines d'Eurville, de Montreuil et du Tempillon sous la raison sociale « Gény et Compagnie », avertissant leur clientèle qu'ils construisent un grand laminoir à Eurville pour la fabrication de tôles et de diverses espèces de fers. De son côté, Danelle cesse d'exploiter ses usines du Buisson et les offre à louer. Dans ces conditions, on voit que le projet de société proposé par Jules Rozet en 1846-47 se conforme à ce qui se fait à nouveau dans les environs et le fait rester dans la ligne d'esprit d'indépendance qu'il a suivie jusqu'à présent.

Pour expliquer l'échec des essais de concentration en Haute-Marne, faut-il penser que les pôles de résistance – St-Dizier notamment – ou d'indifférence ont été trop nombreux et qu'ils ont empêché les regroupements de Capitain ou de Danelle d'atteindre un poids suffisant ? De fait, en 1840, Jules Rozet ne s'était pas montré intéressé par la formation de la société Danelle. Était-ce une simple coïncidence, mais les voisins et amis de Marnaval, tentés un moment de s'intégrer à la « Compagnie des Forges unies de Champagne », n'avaient pas persévéré et s'étaient contentés de

---

<sup>754</sup> : Louis ANDRE, *L'industrie métallurgique en Haute-Marne au XIXe siècle*, C.H.M., n° 186-187, 1991 ; *La métallurgie de la Haute-Marne*, Cahiers du Patrimoine, Châlons-sur-Marne, 1997.

<sup>755</sup> : A. N. L. 24 décembre 1843, n° 256, acte de société de la Forge anglaise de St-Dizier.

<sup>756</sup> : *L'Ancre*, 21 juillet 1842.

<sup>757</sup> : - Bertrand GILLE, « Les origines d'une grande société métallurgique : Châtillon-Commentry », *Histoire des entreprises*, n° 1, mai 1958, p. 7-28.

- Serge BENOIT, « Croissance de la sidérurgie et essor de la construction métallique urbaine au siècle dernier : le cas de Châtillon-Commentry », *Architecture et métal en France*, dir ; Frédéric Seitz, Ed. de l'EHESS, Paris 1994.

tourner comme avant avec leurs hauts-fourneaux de Marnaval, Thonnance-les-Moulins, Vieux-Noncourt et Allichamps<sup>758</sup>.

Les réticences de Jules Rozet envers les grandes sociétés ont des racines plus anciennes et plus profondes. Déjà en 1833, un confrère bourguignon de Forge-sur-Ouche lui écrivait sur le ton de la connivence que, selon lui et à l'expérience des faits, il y avait peu à craindre des établissements gigantesques : on avait vu « les Charentons et les Creusots s'écrouler à plusieurs reprises » et les usines d'une moindre importance gardaient toutes leurs chances quand elles marchaient avec économie et « sans cet énorme état-major qui absorbe tout. »<sup>759</sup>. Les problèmes rencontrés par ce que Jules Rozet appelle la « grande société » (c'est-à-dire Danelle & Cie) dès 1841 doivent le conforter dans le choix de mener son propre chemin quand il apprend qu'elle a déjà perdu 200.000 F et que – ce qui lui paraît incroyable – Danelle lui-même se serait retiré<sup>760</sup>.

Ainsi, au regard de ces diverses expériences, le projet de société du Clos Mortier « Gény, Briquet & Cie » proposé par Jules Rozet apparaît bien adapté aux réalités, tenant compte des échecs enregistrés dans les concentrations et restant dans la norme haut-marnaise du moment.

### 3°) Un projet mort-né : la Société Gény, Briquet & Cie (Décembre 1846 - Mars 1847)

Bien montée sur le plan technique, la Société Gény, Briquet & Cie va finalement échouer pour des raisons humaines. Pourtant, Jules Rozet a pris toutes les précautions nécessaires pour conduire au succès les premières négociations. Au mois de décembre 1846, son projet est bien avancé, s'appuyant sur les apports de plusieurs maîtres de forges, d'un négociant en bois et d'un commissionnaire en fontes et fers pour constituer un capital de départ d'au moins 1.200.000 F.

Reste à choisir les gérants. Les associés réclament Léopold Gény. Ce jeune homme est connu dans le milieu des forges : il a été formé au forges de Rimaucourt puis s'est engagé dans l'exploitation de celles de Donjeux et apporte ces dernières à la Société Danelle & Cie en septembre 1840<sup>761</sup>. Il dirige la fabrication des fontes moulées à Dommartin-le-Franc et transporte cet atelier au Tempillon en 1846<sup>762</sup>. Jules Rozet envoie son ami Eugène de Méniçon – parent de Léopold Gény – engager des négociations préliminaires auprès de Charles Antoine Gény (1794-1870), le frère aîné, maître de forges à Montreuil-sur-Blaise (24 décembre 1846). Comme on sait dans le milieu des maîtres de forges que Léopold cherche à louer une forge, il faut s'assurer qu'il n'est pas déjà pris quelque part. Sur la réponse engageante de Charles Antoine Gény, l'affaire est bientôt conclue : avec son ami Briquet, négociant à St-Dizier, Léopold Gény assurera la gérance de la future société.

---

<sup>758</sup> : Archives Lespérut : Projet de constitution de la « Compagnie des Forges unies de Champagne », 11 janvier 1839.

<sup>759</sup> : A.P.V.M., Forge sur Ouche près Dijon, le 5 8bre 1833 Delmont à Rozet, (R. le 19 8bre).

<sup>760</sup> : A.P.V.M., Jules Rozet à Alexandrine Rozet, 12 octobre 1841.

<sup>761</sup> : Archives famille Lespérut, 28 septembre 1840 : Adjonction des usines de Donjeux à la société Danelle & Cie déjà constituée par les actes des 24 mars et 27 mai 1840.

De façon totalement imprévisible et irrationnelle, la nouvelle, aussitôt connue, provoque une tempête dans la famille Lespérut, à commencer par Madame Lespérut, la belle-mère de Jules Rozet. Elle considère en effet que son gendre s'est livré à une véritable agression en débauchant Léopold Gény qui, d'après son fils Auguste Lespérut, s'était déjà engagé à prendre la direction d'Eurville. Elle en fait une affaire personnelle et soumet Jules Rozet à une scène violente. Celui-ci s'emploie à démontrer qu'il a agi en toute bonne foi, que l'arrangement verbal entre Auguste et Léopold était resté tellement flou et incertain que Léopold s'était mis en quête de louer une usine (Charmes, puis le Buisson, et enfin Wassy, sans succès) ou d'un haut-fourneau à construire (à Brousseval, sans succès non plus). L'affaire se complique du fait qu'Auguste est mortifié par les rumeurs qui circulent dans la contrée et laissent entendre que le seul homme capable de conduire les forges d'Eurville serait Léopold.

L'orage gronde encore mais n'empêche pas Jules Rozet de faire avancer son projet. Au début du mois de février, le cap des 1.500.000 F de capital est presque atteint avec l'arrivée de nouveaux associés, notamment les frères Levesque, banquiers à Paris, et Danelle lui-même, proposant de mettre dans la société ses propres usines du Buisson. L'affaire semble bien lancée.

La retenue avec laquelle Jules Rozet s'est expliqué et justifié devant la colère de sa belle-famille produit ses fruits : Auguste revient à la raison et ne met plus d'opposition à l'entrée de Léopold dans la future société du Clos Mortier. Mieux encore, il se montre favorable à une réunion des forges d'Eurville et du Clos Mortier, ne gardant sa rancœur que pour les deux frères Gény, annonçant qu'à la première occasion il cédera son intérêt dans Eurville. Pour le moment, les associés réunis par Jules Rozet préfèrent commencer avec le Clos Mortier seul, quitte à y adjoindre plus tard Eurville.

Les choses semblent claires désormais. C'est alors que Léopold Gény se met soudainement à élever ses prétentions à des niveaux risquant de tout faire chavirer. Jules Rozet se demande s'il ne devrait pas mieux s'en séparer. Mais il ne le peut car les associés ont toute confiance en Léopold et ne veulent pas entendre parler d'une autre solution. Les choses traînent en longueur, la confiance commence à diminuer : untel qui se disait prêt à mettre 50.000 F dans la société, sent maintenant le vent faiblir, change de cap et annonce soudainement qu'il n'a pas un sou à placer. Dans ces conditions, Gény et Briquet partent faire une tournée à Bar-le-Duc pour trouver d'autres associés, mais sans le moindre succès.

A force de persévérance et de patience, Jules Rozet parvient tout de même à obtenir la tenue d'une réunion le 20 février pour signer définitivement. Mais dès le début de l'assemblée, Léopold remet encore tout en question par de nouvelles exigences. Cette fois, Jules Rozet se départ de son calme habituel, il laisse échapper quelques paroles fermes, refuse de faire de

---

<sup>762</sup> : Archives famille Lespérut, Circulaire commerciale de la société Gény et Cie, 1846.

nouvelles concessions, puis, à bout de palabres et de fatigue, finit par céder aux exigences de Léopold. Mais il est trop tard maintenant, l'occasion favorable est passée.

Il ne faut pas longtemps pour apprendre le fin mot de l'affaire. Auguste Lespérut a fait volte-face : remonté par sa mère, qui lui a mis « le feu sous le ventre », il a chambré Léopold et lui a offert à nouveau la direction d'Eurville. Celui-ci a accepté et s'est engagé à faire échouer le projet de Jules Rozet en formulant des conditions toujours plus élevées. Les associés sont ahuris du comportement fantasque et inconséquent de Léopold. Briquet, son plus fidèle partisan, ouvre enfin les yeux, et se dit effaré à l'idée de s'être trouvé à deux doigts de gérer la société avec un tel individu. Charles-Antoine Gény a beau avertir son frère qu'en se comportant ainsi il allait être « brûlé dans le pays », Léopold répond qu'il n'en a cure.

Incommodé par les problèmes de santé qui ne le lâchent pas, impatient de mener l'affaire à son terme maintenant que le terrain est dégagé, désireux de donner satisfaction à son ami Eugène de Ménilson qui souhaite retrouver sa liberté, Jules Rozet reprend son bâton de pèlerin. Pour leur part, les associés ne baissent pas les bras. Les plus déterminés sont Guyard et Briquet qui veulent « absolument prendre un intérêt dans une forge » (pour Guyard, marchand de bois, c'est l'occasion rêvée de monter dans l'échelle sociale et d'entrer dans le cercle des maîtres de forges). Une chance inattendue se présente : Adam et Huin, de la Forge Neuve, se disent prêts à réunir leur usine au Clos Mortier dans une seule affaire. Cette nouvelle combinaison demande examen avant un engagement formel mais est vue d'un bon œil, comme le démontrent les multiples échanges de bons procédés entre les deux établissements et l'estime dans laquelle Jules Rozet tient Adam et Huin. L'idée fait son chemin. Comme il faut trouver encore de nouveaux associés, Rozet se prépare à aller à Bienville toquer à la porte de ses amis Jacquot.

Mais le projet s'effondre brutalement. La conjoncture devient mauvaise et la crise se manifeste. Le 10 avril 1847, Jules Rozet note que « les fers commencent à baisser » et à la suite de la faillite d'un client, la Forge Neuve est plongée dans des difficultés telles que Adam et Huin se demandent s'ils ne vont pas être emportés à leur tour. Pour Jules Rozet, l'occasion est manquée et il ne la retrouvera pas<sup>763</sup>. Il envie un peu son confrère Danelle qui, lui, a réussi à louer ses usines juste à temps. Pourtant c'est visiblement sans amertume qu'il tire les dernières conclusions de cette affaire, priant son épouse de ne pas ne pas prendre ombrage de cet échec et lui demandant de rester sereine avec lui devant « les pertes d'argent »<sup>764</sup>. La lassitude se fait quand même sentir et Jules Rozet ne peut cacher qu'il ne se trouve plus les qualités de jeunesse, de goût de l'action et d'habileté pour continuer à mener le Clos Mortier<sup>765</sup>.

---

<sup>763</sup> : A.P.V.M., lettre de Jules Rozet à Alexandrine Rozet, rue Duphot n° 8, Paris, 10 avril 1847.

<sup>764</sup> : Ibid., lettre de Jules Rozet à Alexandrine Rozet, 11 mars 1847.

<sup>765</sup> : Ibid., Jules Rozet à Alexandrine Rozet., rue Duphot n° 8, Paris, 18 avril 1847.

Après avoir été tout près de se dégager de la direction de ses usines pour se consacrer aux activités moins prenantes de notable, Jules Rozet se trouve donc contraint de poursuivre son activité de manufacturier, cela au mauvais moment : la crise économique s'annonce, le chômage se développe de manière précoce dans sa ville, et le tracé du chemin de fer par St-Dizier risque d'être remis en cause par la crise financière. Le moment est mal choisi aussi car les deux hommes sur lesquels il s'appuie pour faire tourner le Clos Mortier, Laguerre et Simon son gendre, ne constituent pas une équipe complète : le premier est un commis de bois éprouvé, le second a des talents pour les affaires commerciales, mais sur le plan technique il manque un homme comme Jules Rozet ou un ingénieur. De toute façon, Laguerre et Simon n'ont pas encore les moyens financiers suffisants pour constituer le noyau du capital d'une nouvelle société et ils n'ont pas accumulé assez d'expérience pour en assumer la direction<sup>766</sup>.

Pour l'instant, Jules Rozet doit bien continuer à mener le Clos Mortier tout en répondant aux pressantes sollicitations de la municipalité de St-Dizier.

---

<sup>766</sup> : Claude-Stanislas Simon ne commence à tenir la correspondance du Clos Mortier qu'à partir de 1852 et ne se porte caution pour E. de Ménilson qu'aux adjudications de coupes de bois de 1855.